

Dessiné par :
Pascale Berthier

Imprimé en :
héliogravure

Couleurs :
polychrome avec
une dominance
du rouge-rose

Format :
Vertical 26 x 36
40 timbres à la feuille

Valeur faciale :
3,00 F



premier jour



Oblitération disponible
sur place
Timbre à date 32 mm
"Premier Jour"

Vente anticipée

Le jeudi 20 novembre 1997 de 9 heures à 18 heures (sous réserve).
Un bureau de poste temporaire sera ouvert dans le hall de l'Unesco,
125 avenue de Suffren, Paris 7^e.

Autres lieux de vente anticipée

Le jeudi 20 novembre 1997 de 8 heures à 19 heures, à Paris
Louvre R.P., 52 rue du Louvre, Paris 1^{er}, et à Paris Ségur, 5 avenue
de Saxe, Paris 7^e.

Le jeudi 20 novembre 1997 de 10 heures à 18 heures, au Musée
de la Poste, 34 boulevard de Vaugirard, Paris 15^e.

Ces bureaux seront munis d'une boîte aux lettres spéciale pour
le dépôt des plis à oblitérer "Premier Jour".

Protection de l'Enfance maltraitée

Grande Cause nationale 1997



Dessiné par Pascale Berthier

Imprimé en béliogravure

Format vertical 26 x 36, 40 timbres à la feuille

Vente anticipée le 20 novembre 1997 à Paris

Vente générale le 21 novembre 1997

Un moulinet d'enfant, symbole d'un mouvement et d'une force qui vont dans le même sens.

Un slogan simple et clair – « si tout le monde bouge, ça bougera » – appelant au rassemblement de toutes les énergies. Une communication active en direction du grand public, relayée en particulier par l'émission de ce timbre. Ainsi tous les Français ont-ils été invités à s'associer aux efforts collectifs pour la Protection de l'Enfance maltraitée, Grande Cause nationale 1997.

Victimes de violences physiques, d'abus sexuels, de cruauté mentale, de négligences lourdes ayant des conséquences graves sur leur développement physique et psychologique : environ 20 000 enfants maltraités sont signalés chaque année à l'Aide sociale à l'enfance, tandis que 250 000 enfants font l'objet en permanence de mesures de protection et de soins. Outre les conseils généraux et la Justice, en charge de la protection administrative et judiciaire, de nombreux partenaires publics (Éducation nationale, hôpitaux, services médico-sociaux, Police...) et associatifs unissent leurs efforts pour faire reculer ce fléau. Un collectif de 16 associations particulièrement impliquées dans la protection de l'enfance a ainsi obtenu le label de Grande Cause nationale, symbole et concrétisation de la mobilisation de tous.

Ce label s'inscrit dans une dynamique globale qui, depuis le congrès mondial de Stockholm contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, en 1996, a vu la mise en place d'un programme national d'action contre les atteintes à la dignité et à l'intégrité des enfants. L'enjeu de la Grande Cause est de donner un nouveau souffle à la lutte contre les mauvais traitements faits aux enfants, en incitant le citoyen à modifier son regard sur l'enfant et en l'invitant à une vigilance active. « Si tout le monde bouge, ça bougera » est une signature mobilisatrice qui exprime la chaîne d'un vaste mouvement de solidarité et de mobilisation. La Grande Cause nationale 1997 invite le pays tout entier à placer les enfants et les jeunes au cœur de ses préoccupations et au centre des décisions.

1997

Reproduction interdite

LA POSTE

LES TIMBRES-POSTE DE FRANCE

Protection de l'Enfance maltraitée
Grande Cause nationale 1997



Vente anticipée le 20 novembre 1997
à Paris

Vente générale dans tous les bureaux de poste
le 21 novembre 1997



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dessiné par Pascale Berthier

Imprimé en héliogravure

Format vertical 26 x 36

40 timbres à la feuille

Protection de l'Enfance maltraitée

Grande Cause nationale 1997

Un moulinet d'enfant, symbole d'un mouvement et d'une force qui vont dans le même sens. Un slogan simple et clair – « si tout le monde bouge, ça bougera » – appelant au rassemblement de toutes les énergies. Une communication active en direction du grand public, relayée en particulier par l'émission de ce timbre. Ainsi tous les Français ont-ils été invités à s'associer aux efforts collectifs pour la protection de l'Enfance maltraitée, Grande Cause nationale 1997.

Victimes de violences physiques, d'abus sexuels, de cruauté mentale, de négligences lourdes ayant des conséquences graves sur leur développement physique et psychologique : environ 20000 enfants maltraités sont signalés chaque année à l'Aide sociale à l'enfance, tandis que 250000 enfants font l'objet en permanence de mesures de protection et de soins. Outre les conseils généraux et la Justice, en charge de la protection administrative et judiciaire, de nombreux partenaires publics (Éducation nationale, hôpitaux, services médico-sociaux, Police...) et associatifs unissent leurs efforts pour faire reculer ce fléau. Un collectif de 16 associations particulièrement impliquées dans la protection de l'enfance a ainsi obtenu le label de Grande Cause nationale, symbole et concrétisation de la mobilisation de tous.

Ce label s'inscrit dans une dynamique globale qui, depuis le congrès mondial de Stockholm contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, en 1996, a vu la mise en place d'un programme national d'action contre les atteintes à la dignité et à l'intégrité des enfants. L'enjeu de la Grande Cause est de donner un nouveau souffle à la lutte contre les mauvais traitements faits aux enfants, en incitant le citoyen à modifier son regard sur l'enfant et en l'invitant à une vigilance active. « Si tout le monde bouge, ça bougera » est une signature mobilisatrice qui exprime la chaîne d'un vaste mouvement de solidarité et de mobilisation.

La Grande Cause nationale 1997 invite le pays tout entier à placer les enfants et les jeunes au cœur de ses préoccupations et au centre des décisions.